

EFFICENTY-RH
Société par actions simplifiée au capital de 10 204 €
92 boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy
RCS Nanterre 514 047 844



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2009

Enregistré à **SIE DE NEULLY POLE ENREGISTREMENT**
Le 17/12/2009 Bordereau n°2009/816 Case n°2 Est 12089
Enregistrement 375 € Pénalités
Total liquidé trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu trois cent soixante-quinze euros
Le Contrôleur

L'an deux mille neuf,

Le 30 novembre

A dix heures

Erick JEANNES
Contrôleur des impôts

Les associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué conformément aux stipulations de l'article 22 des statuts.

Il a établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Mehdi-Stéphane Ouharzoune préside la séance en qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 10 204 actions sur les 10 204 actions qui composent le capital social de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés

- une copie des convocations adressées aux associés,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale, la feuille de présence établie lors de l'entrée en séance, une copie des statuts,
- le rapport du Président à l'assemblée générale extraordinaire.

*

* *

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés cinq jours ouvrables au moins avant la réunion de l'assemblée ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- augmentation du capital social par incorporation de réserves
- modification corrélative des statuts
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président soumet aux associés les résolutions portées à l'ordre du jour

*
* *
*

PREMIERE RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président décide d'augmenter le capital de la Société par incorporation partielle de la prime d'émission à hauteur de 44 795,56 € pour porter le capital de 10 204 € à 54 999,56 € par élévation de la valeur nominale des actions qui passera ainsi de 1 € à 5,39 €.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

Sous réserve de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit

6. APPORTS

Lors de la constitution, l'associé soussigné a apporté à la Société, en numéraire

M. Mehdi-Stéphane Ouharzoune..	.5 000 €
(cinq mille euros)	
TOTAL.	.5 000 €

Ladite somme correspondant à 5 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € souscrites en totalité et libérée en totalité ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Banque Palatine, Agence de Courbevoie sise 29 boulevard Georges Clémenceau à Courbevoie (92415).

Cette somme de 5 000 € a été déposée le 24 juillet 2009 à ladite banque sur un compte ouvert au nom de la Société en Formation.

Par décision du 29 septembre 2009, l'associé unique a décidé une augmentation de capital de 5 204 € portant le capital social à 10 204 €.

Ladite augmentation a été réalisée par création de 5 204 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune majorée d'une prime d'émission de 8,61 € par action nouvelle

Par décision du 30 novembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé une augmentation de capital par incorporation partielle de la prime d'émission, résultant de l'augmentation décidée le 29 septembre 2009, à hauteur de 44 795,56 €, pour porter le capital de 10 204 € à 54 999,56 €.

Ladite augmentation a été réalisée par élévation de la valeur nominale des actions qui est ainsi passée de 1 € à 5,39 €.

7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 54 999,56 € divisé en 10 204 actions de 5,39 € chacune, intégralement libérées et numérotées de 1 à 10 204.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à effet d'accomplir toutes les formalités légales.

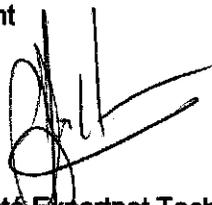
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la réunion terminée à 10 heures 30 et établit le présent procès-verbal signé par chaque associé.

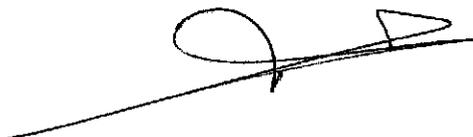
M. Deror Sultan

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

M. Mehdi-Stéphane Ouharzoune
Président

A handwritten signature in black ink, featuring a large, complex loop with several vertical strokes extending upwards and to the right.

La société Expertnet Technologies
Par son gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.